Sous-ministre adjoint

Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources

Dirigeant réseau de l’information

Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur

Montréal, le 22 mai 2020

**Objet : Formation à distance et limitation fonctionnelle**

Malgré l’annonce faite par le premier ministre du Québec, qui ne souhaite pas un enseignement 100% virtuel, en l’absence d’information, plusieurs cégeps et universités se préparent pour une rentrée à distance. Si certaines institutions comptent tenir des activités pédagogiques et sociales en petit groupe, il est clair que pour la majorité des étudiants postsecondaires, le parcours scolaire se poursuivra à partir de la maison.

Si poursuivre son parcours scolaire à distance représente des défis pour plusieurs étudiants, pensons à ceux qui n’ont pas les moyens de s’offrir un ordinateur ou une connexion internet, ces défis deviennent rapidement des problèmes insurmontables pour les étudiants ayant des limitations fonctionnelles si les enjeux liés à l’accessibilité du Web ne sont pas pris en considération.

**L’accessibilité du Web, plus qu’une simple question de standard**

Depuis sa modernisation en 2018, le réseau de l’éducation est soumis au Standard sur l’accessibilité de contenus des sites Web 2.0 du gouvernement du Québec. Même si cela est une avancée considérable vers une société plus juste, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), l’Association québécoise pour l’équité et l’inclusion au postsecondaire (AQEIPS) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) tiennent à rappeler que l’état actuel de l’accessibilité des sites Web des cégeps et des universités est dans un état déplorable, et ce, malgré le délai de conformité qui arrive à grands pas. Ajoutons que le simple respect d’un standard ne garantit pas qu’un utilisateur ayant une limitation fonctionnelle puisse naviguer adéquatement. En effet, des tests d’utilisateurs sont aussi nécessaires.

Plus inquiétants encore, l’ensemble des outils Web qui seront utilisés pour offrir un enseignement virtuel sont exclus du Standard puisqu’ils sont considérés comme un service Web externe. Pensons aux différents services de vidéoconférence qui seront utilisés pour offrir leur cours. Si ceux-ci ne sont pas utilisables, un étudiant ayant une limitation fonctionnelle ne pourra tout simplement pas avoir accès au contenu du cours. Différentes ressources existent pour aider les professionnels de l’enseignement à choisir des services Web externes accessibles et utilisables. Cependant, il est primordial que l’information leur parvienne et que le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur envoie un message clair et sans équivoque : l’enseignement virtuel doit se faire de manière 100% accessible.

**Des solutions simples existent**

En plus des modes de communication réguliers utilisés par le ministère pour informer les cégeps et les universités, il est important que la formation sur l’enseignement à distance qui sera offerte par la TÉLUQ au personnel des cégeps et des universités aborde ce sujet très important et fournisse une liste de service Web accessible et utilisable. Il sera aussi important de former les technos pédagogues aux enjeux d’accessibilité du Web. Ces professionnels seront en effet amenés à prodiguer des conseils et fournir du support aux enseignements et ils doivent être formés de manière adéquate pour s’assurer que les choix faits par le corps professoral seront accessibles.

Au-delà de l’accessibilité des technologies utilisées pour offrir de la formation, l’éducation à distance amènera très certainement des problématiques et des embûches pour les élèves en situation de handicap. C’est pourquoi il importe que les cégeps et les universités fournissent aux conseillers travaillant dans les services d'accueil et de soutien aux étudiants ayant des limitations les connaissances et les moyens technologiques pour offrir un soutien adéquat dans leur formation à distance.

Pour conclure, à l’approche de la session d’automne, il est urgent que le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur prenne des mesures pour s’assurer que la rentrée scolaire d’automne soit accessible à toutes et à tous.